

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2015

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 14
Date de la convocation : 15/05/2015 – Date d'affichage : 28/05/2015

L'an deux mil quinze et le mercredi vingt-sept mai à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze mai deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Marcel STEMART – Joseph AGOZZINO – Sylviane GRANDIDIER – Dominique FREDERIC – Elisabeth HAY – Bernard GRANDIDIER – Violaine GRY-BAYERLAIT – Jean-Philippe MARULIER – Régis ZARDET – Jean-Sébastien SCHMITT - Marie-Laure REYNERT – Jean-François WEISSE - Eric WILHELM -Marilyne WEBERT

Absente excusée : Kalil NABE donne procuration à Marilyne WEBERT

Secrétaires de séance : Marcel STEMART et Noémie VILLER

95- (9.4) A31 et A31 bis

Le Conseil Municipal de POUILLY, constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie en 3 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait du la concrétiser depuis plusieurs années.

Le projet de l'A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens 3 constats s'imposent :

Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2X2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement.

Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2X2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est les problèmes actuels de l'A31. La commune de Pouilly et la qualité de vie de ses riverains en seront directement impactées.

Sur l'A4 au Nord Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la croix d'Haucourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Enfin il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains et notamment à la hauteur des communes où il est et sera indispensable de créer une véritable protection phonique.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal de Pouilly

- s'oppose au maintien d'une section 2x2 voies entre Fey et Augny et au transfert de circulation sur le contournement Sud-est qui en découlerait et demande la mise en place de toutes les mesures indispensables à la préservation de la qualité de vie des riverains.

- demande la prise en compte des problématiques de traitement des nuisances et pollutions connexes, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air, avec une attention particulière sur les portions de voies de contournement les plus urbaines.

Vote : 14+1 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

